



Suspension du Permis de Conduire pour excès de vitesse

Par **Fonseca Jose**, le **30/07/2017** à **15:55**

Bonjour, j'ai eu une suspension de mon permis de conduire, le voyant de la batterie de ma voiture s'est allumé, comme il y avait 2 voitures devant moi j'ai attendu 400 m la double voie et pour accélérer et les dépasser voir si le voyant s'éteignait. Quand le voyant s'est éteint je roulais à 137k/h compteur, vitesse max à laquelle j'ai du rouler; entre accélérer et désaccélérer j'ai du faire 300 m. J'ai levé le pied et je suis revenu à 90km/h vitesse à laquelle j'étais quand les gendarmes m'ont interpellé.

1°: ils m'accusent d'avoir franchi une ligne continue avant d'arriver à la double voie, je suis sur que je ne l'ai pas franchie en plus ils m'ont affirmé que les jumelles m'avaient contrôlé à 140km/h. J'ai demandé à voir des preuves pour la vitesse et pour la ligne continue ils m'ont répondu que leur collègue qui avait les jumelles était 500m plus bas et qu'il était assermenté donc il disait vrai.

2°: ils ont retenu 133km/h heure comme si j'avais été pris par un radar fixe au lieu de faire le décompte de 14km/h vitesse retenue pour les radars mobiles donc les jumelles. Pouvez-vous m'aider S.V.P. sur les articles de loi auxquels je peux avoir recours pour contester l'accusation? Je vous remercie d'avance

Par **jodelariege**, le **30/07/2017** à **17:53**

<https://www.legipermis.com/infractions/exces-de-vitesse-entre-40-et-50-km-h.html>

bonjour si vous avez été pris à la jumelle à 140 sur une route à 110, en supposant que la 2 voies est à 110 cela fait 30 km au dessus ; si vous avez été pris à la jumelle à 140 sur une route à 90 cela fait 50 km en plus.....